

PV du CM du 05 juin 2026

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Philippe EUVRARD, Catherine LEYNON, Bala BOUAZZA, Elodie SAPIN, Jonas MOUDDEN, Jocelyn GAUTHIER, Marie-Odile ROUX-GUIGON, Mathieu TESTON.

Excusé(e)s : Jérôme MERCOYROL a donné procuration à Marie-Odile ROUX-GUIGON

Sonia LUCAS a donné procuration à Catherine LEYNON

Sarah MARION a donné procuration à Carole THOMAS

Mme THOMAS Carole a été élue secrétaire

1ère partie : DELIBERATION N° 2026/42 Élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

le bureau électoral est composé de M LAULAGNET – M GAUTHIER Jocelyn – M MOUDDEN Jonas – M TESTON Mathieu -

La Présidence du bureau est assurée par le Maire.

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS OBTENUS	NOMBRE DE SUPPLÉANTS OBTENUS
Liste BOUNIARD	19	5	3

La liste de Monsieur Philippe BOUNIARD obtient l'intégralité des sièges à pourvoir.

Sont proclamés élus délégués : - Michel PREVOST

- Caroline DELAVEAU

- Jonas MOUDDEN

- Carole THOMAS

- Julien MOUILLOT

Sont proclamés élus suppléants : - Sophie ALLEOUD

- Philippe EUVRARD

- Catherine LEYNON

Adoptée à l'unanimité

2ème Partie :

DELIBERATION N° 2026/43 : Rétrocession et cession de terrains entre l'EPCI Ardèche Rhône Coiron et la Commune pour la construction d'une crèche intercommunale

Le projet de construction d'une structure multi-accueil de la petite-enfance sur la commune d'Alba La Romaine porté par la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron nécessite la rétrocession des parcelles cédées le 6 mai 2022 et 11 mai 2022 par la Commune à l'euro symbolique pour la réalisation de ce projet des parcelles cadastrée section D 2123 et D2124 de superficies respectives de 1300 m2 et

500 m2 lieudit Le Clos issues de la division de la parcelle cadastrée section D n°1390. L'acte authentique de vente par la commune desdits terrains a été signé en date du 21 octobre 2022. Cependant, les contraintes liées à la nécessité de réaliser des fouilles dans le cadre de l'Archéologie préventive en amont du projet estimée à 500 000 € ont rendu impossible la réalisation de ce projet sur lesdits terrains.

La commune d'Alba La Romaine s'est rendu acquéreur un peu plus au Sud, sur le secteur de la Grande Terre, d'une emprise d'une superficie totale de 5 013 m², composée des parcelles cadastrées section D 1874, 737, 1866, 1869, 1872, 1647 d'une superficie totale de 5 013 m². Le domaine en date du 02/03/2026 a estimé la valeur vénale desdites parcelles à 125 000€ HT, et la modification du PLU autorise les constructions dédiées à des services publics sur ces parcelles,

La commune propose la cession à la communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron, pour l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section D 1874, 737, 1866, 1869, 1872, 1647 d'une superficie de 5013 m² situées sur le secteur de la grande terre pour réaliser notamment la construction d'une nouvelle structure multi-accueil de la petite-enfance. Les frais d'acte liés à cette acquisition-cession entre la commune d'Alba La Romaine et la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron seront intégralement à la charge de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2026/44 : Crédits affectés à la formation des élus municipaux.

la formation des élus municipaux est organisée et doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux et que l'enveloppe d'un montant égal à 6,82 % des indemnités de fonction est prévue par délibération. Chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Adoptée à l'unanimité

Question : quel est le montant correspondant à ces +6.82% ? 4060€ et les élus de la minorité peuvent eux aussi bénéficier de formation.

DELIBERATION N° 2026/45 : Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire dans le cadre d'une sortie scolaire d'une classe de maternelle au château de Vogüe le 09/10/2025.

La demande de subvention est formulée par le directeur de l'école primaire pour une sortie scolaire au château de Vogüe le 09/10/2025 des classes de MS/GS. Le Conseil départemental de l'Ardèche participe à hauteur de 7 € par enfant soit une participation de 161 € et sollicite une aide de la Commune de 5 € par élève soit 115 €.

Précision cette sortie a déjà eu lieu il fallait passer cette délibération pour verser la subvention. Le conseil départemental a versé sa part à la commune elle sera donc reversée sur le compte de l'école primaire. Il s'agit bien du plan de financement prévu par l'école.

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

1 - Décision du 13 avril 2026 :

Portant sur les travaux de désartificialisation des cours de l'école maternelle et élémentaire auprès du fournisseur CHEVAL MIGMA (Loriol sur Drôme 26) pour un montant de 9 229.35 € HT soit 11 075.22 € TTC.

2 - Décision du 20 avril 2026 :

Portant sur l'achat de bancs voirie pour le village auprès du fournisseur Discount collectivités (Valence 26) pour un montant de 1 362.00 € HT soit 1 503.65 € TTC.

Questions diverses :

La chaleur dans les classes des écoles : Est-il question de mettre la climatisation dans les classes ? Une étude a été faite pour installer des ventilateurs de plafond. C'est quelque chose de possible à l'école maternelle et ce sera fait quand l'artisan choisi sera libre. Malheureusement à l'école élémentaire le plafond en lattis ne permet pas un encrage suffisamment solide. Nous ne souhaitons pas installer de climatisation. Mais nous cherchons des solutions techniques.

Pourquoi la vigne vierge a-t-elle été taillée ainsi ? Les liens qui maintenaient la vigne à un tuteur étaient en métal et personne ne l'avait remarqué. Il a donc fallu tailler sous ce lien car elle allait casser. Elle repart mais effectivement pour cette année elle ne permet pas de faire d'ombre.

Le débroussaillage : Il a été demandé comment était organisé le débroussaillage en sous entendant que certains seraient privilégiés. Les agents ont une organisation de passage à laquelle ils dérogent si une situation semble urgente. Une information sur cette planification a été demandée pour l'année prochaine. Il a été précisé que M. Laulagnet avait lui-même débroussaillé chez lui ainsi que M. Bouniard

La maison de santé : question sur la communication réalisée cette semaine sur la maison de santé parlant à la fois d'un aménagement et d'un nouveau bâtiment. Cette communication est celle de la MSP. Nous allons bien rénover le bâtiment de l'ancienne école et en fonction des besoins d'accueil, de la prise en charge financière d'un autre projet, un autre bâtiment pourrait voir le jour à une échéance plus lointaine, (6..8ans). La problématique du stationnement a été évoquée. Il y aura 3 place dont 1 PMR à l'entrée et le parking dans la rue et plus bas dans un premier temps. Puis ensuite un aménagement plus vaste.

Pourrait-on avoir un autre bâtiment disponible plus adapté au stationnement ex la crèche actuelle ? Il n'y a pas de lieu avec un espace suffisant.

Les habitants d'Alba la Romaine seront-ils pris par les nouveaux venus ? Les médecins comme Mme Trésarrieu accueillent en priorité les habitants des 9 communes celles de notre bassin de vie concernés par la MSP.

Le Maire,
Philippe BOUNIARD



La secrétaire de séance,
Carole THOMAS

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Carole Thomas, the secretary of the meeting.